Charles DUFOURNET
HUISSIER-AUDIENCIER
10, Rue Favre, 10
CHAMBERY Tél. 2-96

ASSIGNATION

-:-:-:-:-:-:-:-:-

L'an mil neuf cent quarante trois et le Vingt six Février,

à la requête de M. le Procureur Général près la Cour d'appel de Chambéry, lequel élit domicile en son Parquet, au Palais de Justice de Chambéry:

Pat. Charles DUFOURNET, Huissier-Audiencier près le Tribunal

Civil de Première Instance de Chambéry, y demeurant, soussigné

donné assignation à :

Sieur C O H E N D E Edouard, 33 ans, Ajusteur à la SNCF, à Ambérieu, actuellement détenu à la Maison d'arrêt de Chambéry-Bissy, où étant et parlant à sa personne

et A autres par copies séparées.

A comparaître en personne le VENDREDI CINQ MARS MIL NEUF CENT QUARANTE TROIS, à NEUF HEURES, en l'audience et par devant la SECTION SPECIALE de la COUR d'APPEL de CHAMBERY, séant au Palais de Justice, à CHAMBERY,

comme prévenus d'avoir, sur le territoire français, en 1941 et 1942, participé à une activité ayant pour objet de propager les mots d'ordre émanant ou relevant de la IIIème internationale communiste ou d'organisme contrôlé en fait par cette internationale;

délits prévus et punis par les articles 1 et 4 du décret du 26/27 Septembre 1939, loi du 14 août 1941 modifiée par la loi du 18 Novembre 1942.

Et j'ai, au sus-nommé, domicile et parlant comme dessus, remis et laissé copie du présent.

Coût : cent trente trois francs.

Timbre copie, dix feuilles format six francs.

Sous enveloppe fermée ne portant conformément à la loi, d'autre indication d'un coût que les noms et demeure de la partie et de l'autre que le cachet de mon étude apposé sur la fermeture du pli.

Charles DUFOURNET Huissier CHAMBERY